

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la communication

Agen, 22 novembre 2024

DOSSIER DE PRESSE

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES & ÉGALITÉ FEMME-HOMME

LE 25 NOVEMBRE... ET CHAQUE JOUR DE L'ANNÉE

Chaque 25 novembre est l'occasion de rappeler l'engagement du Département en faveur de **la lutte contre les violences faites aux femmes** et de la **promotion de l'égalité femme-homme**. Rappelons que cette cause a été décrétée « grande cause départementale » par Sophie Borderie dès son accession à la présidence du Conseil départemental en 2019 et confiée à Marylène Paillarès, vice-présidente en charge du Sport, de l'Égalité femme-homme et de la lutte contre les discriminations.

Aussi, **le Département mène des actions d'éducation et de protection** en direction de ses agent·e·s, mais aussi du jeune public et des personnes victimes de violence. Ces actions sont plus que jamais nécessaires au regard des chiffres publiés par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) le 6 novembre dernier : 271 000 victimes de violences conjugales enregistrées en 2023, soit une hausse de 10% sur un an. D'après les données, 64 % des violences conjugales sont des violences physiques, 31 % sont des violences verbales ou psychologiques et 4 % sont des violences sexuelles. En 2022, le chiffre était en augmentation de 15 % sur un an.

Le Département ne lâche rien et renforce constamment son intervention. S'il poursuit et intensifie son implication, il propose aussi cette année de nouvelles actions.

PROTÉGER

PACK NOUVEAU DÉPART – EXPÉRIMENTATION

Action territoriale



L'expérimentation du « Pack nouveau départ » (PND) a débuté en 2023 dans le département du Val d'Oise. En 2024, il a été étendu à quatre autres départements : Lot-et-Garonne, Côte-d'Or, Bouches-du-Rhône et Réunion. Le PND est une démarche de coordination et d'amélioration des offres de détection et d'accompagnement existantes sur le territoire. Il vise à lever les freins au départ auxquels les victimes de violences conjugales sont confrontées (administratif, financier, psychologiques...) et à organiser un parcours de prise en charge des victimes, le plus souvent des femmes, avec ou sans enfant, en mobilisant de manière plus rapide et coordonnée les acteurs du territoire. Les victimes ont un interlocuteur unique qui va activer un réseau de référents sectoriels partenaires engagés dans l'expérimentation. L'offre proposée par les référents est multiple et couvre divers domaines : accès aux droits, santé, emploi, autonomie financière, appui juridique, écoute, accompagnement dans les démarches, accompagnement social, logement, mobilité... Le Pack nouveau départ prévoit également un processus d'ouverture des droits

sociaux accéléré avec l'activation de toutes les ressources nécessaires. Le demandeur peut alors prendre un nouveau départ.

Comment ça marche ?

- Le PND est proposé à la victime par les professionnels de proximité, appelés les tiers-détecteurs (travailleurs sociaux du Département, de la Caf et de la MSA, policiers, gendarmes, associations, professionnels de santé...).
- Si la victime adhère à cette proposition, le professionnel transmet la demande à la coordinatrice PND.
- La coordinatrice PND contacte la « victime » dans les 5 jours pour évaluer sa situation et identifier ses besoins, afin d'organiser une prise en charge rapide, globale et adaptée. La référence de parcours PND est assurée, selon les situations, par la coordinatrice PND, ou par un travailleur social du Département, de la Caf ou de la MSA.
- La « victime » est accompagnée sur la durée par différents professionnels et organismes appelés « référents sectoriels » : service social Départemental, Caf, MSA, CPAM, France travail, bureau d'aide aux victimes, maison de protection des familles, Action logement services, associations, etc.

Le Département est partie prenante du dispositif puisque ses assistantes sociales de polyvalence peuvent orienter les personnes victimes de violence conjugales vers le PND et réaliser leur accompagnement. Par ailleurs, d'autres services du Département sont engagés dans le PND en tant que tiers-détecteurs et/ou référents sectoriels (service Autonomie, service Fonds de solidarité pour le logement-FSL, Maison départementale des personnes handicapées-MDPH).

Les travaux préparatoires à la mise en place du PND en Lot-et-Garonne se sont déroulés d'octobre 2023 à septembre 2024. Son lancement a eu lieu début septembre, lors du Comité local d'aide aux victimes.

Au 8 novembre, 10 victimes ont déjà été orientées vers le PND. Leur parcours d'accompagnement se met en place.

MAISON DES S – AIDE EXCEPTIONNELLE

Action territoriale

Le Département s'emploie à promouvoir l'égalité et à lutter contre la discrimination en développant un panel d'actions, d'appels à projets et de soutiens financiers en direction des acteurs du territoire pleinement identifiés comme partenaires/têtes de réseau de la « lutte contre les discriminations » et/ou « l'égalité femme-homme ». Dans ce cadre, il a attribué en décembre 2023 une aide exceptionnelle de 8 000 € à l'association « Maison des S ». Objectif : lui permettre de démarrer son projet de création d'une unité pluridisciplinaire de prise en charge de femmes victimes de violences.

Plus en détail

L'association la « Maison des S » et le centre hospitalier d'Agen-Nérac développent un projet commun de création d'une unité pluridisciplinaire de prise en charge des victimes de violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes. Elles peuvent bénéficier d'un lieu d'information, d'accueil et d'écoute dans une maison située sur le périmètre de l'hôpital. Une réelle coordination des partenaires s'est organisée autour de chaque victime qui se voit proposer un parcours salvateur reposant sur quatre piliers :

- Médical : complément de soins ;
- Psychologique : mise en place d'entretiens psychologiques post agression ;
- Administratif et juridique : organisation, suivi et accompagnement dans les rendez-vous avec les partenaires, recueil de plainte in situ ;
- Reconstruction : participation à des ateliers pour se reconstruire.

DISPOSITIF « RASSURE-TOIT »

Action territoriale

Pour la quatrième année consécutive, Habitalys en partenariat avec le Département a continué son action de mobilisation en faveur des victimes de violences intra familiales en aménageant de nouveaux logements. Désormais « Rassurance-toit », c'est 12 logements disponibles dans le département (Marmande, Foulayronnes, Tonneins, Villeneuve-sur-Lot, Casteljaloux, Fumel, Le Passage, Agen et Miramont-de-Guyenne). Ils ont permis de mettre à l'abri 42 femmes et 49 enfants en 2023 (27 femmes et 37 enfants en 2022). L'occupation permanente de ces logements prouve malheureusement leur très grande utilité.

Rassurance-toit, c'est :

- des logements équipés, meublés et décorés,
- une prise en charge totale du loyer, des charges, des dépenses d'énergies et d'entretien par Habitalys
- un accompagnement social des personnes logées grâce à des partenaires locaux : SOS Accueil Parents – enfants (appartements de Marmande / Miramont et Casteljaloux) ; CCAS de Tonneins pour les 2 de Tonneins ; Clair Foyer à Foulayronnes, au Passage et à Agen ; Relais à Villeneuve sur Lot ; CCAS de Fumel)
- une confidentialité absolue sur l'identité des personnes et l'adresse du logement.

Le Département a soutenu le démarrage de l'opération « Rassurance-Toit » en attribuant une subvention forfaitaire de 10 000 €. Elle contribue à couvrir les loyers et charges non perçus par Habitalys auprès des bénéficiaires.

LES INTERVENANTS SOCIAUX EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE (ISCG)

Action territoriale

Le Département continue de financer le dispositif ISCG (Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie). La convention triennale signée entre l'État, certains EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), le Conseil départemental, l'association CILIOHPAJ et l'association Relais a permis la mise en place de trois ISCG sur tout le territoire départemental. Cette mise à disposition d'un ISCG permet d'assurer une prise en charge sociale de la victime, du mis en cause et de la famille. Parallèlement le gendarme ou le policier mène son enquête sur la situation ayant conduit à solliciter le service de sécurité. Le rôle des ISCG est déterminant dans la prise en charge des violences au sein du couple mais également dans le cadre de toutes les violences intrafamiliales. Ils sont une interface entre les forces de l'ordre et le champ social. Ils relayent au plus vite les informations utiles aux acteurs sociaux compétents.

SENSIBILISER, FORMER ET ÉDUCER

LE SEXISME ORDINAIRE AU THÉÂTRE ET EN VIDÉO

Action interne à la collectivité



Le sexisme est bien une forme de violence majoritairement tournée vers les femmes, même si les hommes peuvent en être victimes.

En 2024, le Département a été retenu par le Fonds pour l'égalité professionnelle pour son projet de web-série « Si l'(in)égalité m'était jouée » sur le sexisme ordinaire au travail. S'appuyant sur une enquête menée en interne en 2022, ce nouveau format de 5 vidéos de 2 minutes tire son inspiration des exemples précisément cités dans cette enquête.

Conçue par la mission Égalité professionnelle du Conseil départemental (*lire page 6*), et jouée par des comédiens, cette web-série met sur le devant de la scène le sexisme ordinaire. Comme son nom l'indique, il s'exprime tous les jours, par des actes pouvant paraître anodins, parfois par des traits d'humour. Ce projet, lui, loin d'être ordinaire met en avant ces comportements en inversant les rôles afin de se jouer des codes et des stéréotypes sexistes. Objectif : sensibiliser ses 1 300 agent·e·s au sexisme ordinaire au travail par le biais d'un humour décalé, clichés et stéréotypes revisités.

Les agents vont découvrir ces vidéos la semaine du 25 novembre : une différente chaque jour.

- Épisode 1 : La machine à café – 52 % des femmes affirment renoncer à s'habiller comme elles le souhaitent afin d'éviter les remarques sexistes (HCE)
- Épisode 2 : Le congé paternité – 1/5 femme estime que le niveau de responsabilité des missions confiées s'est dégradé en raison de leur maternité
- Épisode 3 : En gynocratie – seuls 20 % de la population considèrent que les femmes et les hommes sont égaux en pratique dans le monde du travail (HCE)
- Épisode 4 : L'entretien d'embauche – dans la fonction publique territoriale, en moyenne les femmes sont rémunérées 13 % de moins que les hommes
- Épisode 5 : Le retard – 57 % des femmes ont déjà subi des blagues ou remarques sexistes (HCE)

Et pour poursuivre le débat qui s'engagera forcément, le Département organise le 12 décembre au Campus numérique 47 à Agen un théâtre forum avec une compagnie de théâtre locale. L'idée est de reprendre les saynètes de la web-série et de faire émerger la réflexion sur le sexisme ordinaire afin de trouver des solutions et des clés pour agir.

LES RÈGLES : L'AFFAIRE DE TOUS

Action territoriale

Aujourd'hui, les 24 collèges publics du département sont équipés de distributeurs de protections périodiques : 2 par établissements. Ce dispositif souhaite lutter contre la précarité menstruelle qui est à l'origine d'absentéisme et de décrochage scolaire, et donc à l'origine d'inégalité entre filles et garçons. En France, chaque année, 130 000 jeunes filles n'iraient plus en cours du fait de leurs règles ! Avoir accès librement et gratuitement (et en toute discrétion) à des protections permettraient une économie pouvant aller jusqu'à 150 € par an.

L'installation de ces distributeurs a ouvert le débat entre collégiennes et collégiens et rendu le sujet des règles « moins tabou ». Aussi, pour parfaire son action, le Département a édité un livret « Les règles, et si on en parlait ? » destiné aussi bien aux filles qu'aux garçons. Il a été élaboré avec des infirmières scolaires qui ont apporté leur connaissance du terrain. Les jeunes le lise à la maison et si besoin peuvent ensuite en discuter avec les professionnelles.

LA SENSIBILISATION DES PLUS JEUNES

Action territoriale

La violence à l'égard des femmes est à la fois une cause et une conséquence des inégalités entre les femmes et les hommes. **Il est donc important de sensibiliser les jeunes générations le plus tôt possible. C'est à travers la Convention éducative qu'intervient le Département.** La Convention éducative est un catalogue d'actions, soutenues financièrement par le Département, à destination des collégiens. Fruit d'un partenariat fort avec l'Éducation nationale, prenant appui sur les ressources et les acteurs locaux, elle propose plusieurs itinéraires de sensibilisation à l'égalité de genre. En voici quelques-uns :

« Les ateliers de l'égalité fille-garçon – lutte contre les discriminations » (de la 6^e à la 3^e)

Les inégalités entre les femmes et les hommes ne reculent pas en France, notamment chez les jeunes générations : grande banalisation des stéréotypes de genre, des clichés sexistes et des situations de sexisme quotidien. À travers ces ateliers, le Département et ses partenaires (Ligue de l'enseignement, association des Francas et Maison de l'Europe) interviennent dans les établissements pour former des élèves au rôle de vigies de l'égalité. **En 2024-2025, six collèges ont été retenus sur ce projet départemental** : Henri-de-Navarre à Nérac, Armand-Fallières à Mézin, Damira-Asperti à Penne-d'Agenais, Jean-Rostand à Casteljaloux, Jean-Monnet à Fumel et Lucie-Aubrac à Castelmoron-sur-Lot.

« La traversée, débat, théâtre, citoyenneté » (de la 5^e et à la 3^e)

Le spectacle *Suffragettes* de la Cie « Le Road Movie Cabaret » raconte la lutte des femmes anglaises au début du XX^e siècle pour obtenir le droit de vote afin d'être reconnues citoyennes en utilisant parfois des moyens extrêmes. Une histoire qui questionne le droit des femmes, leur émancipation et leur place dans la société. Une histoire qui fait écho à notre actualité. Grâce à des techniques d'animation et de débat, la comédienne intervenante propose aux jeunes de se questionner autour des sujets forts du spectacle : l'engagement, la discrimination, le droit.

Près de 230 collégiens sont concernés : 79 jeunes en 4^e et 3^e collège Armand-Fallières de Mézin et 150 jeunes en 4^e à Damira-Asperti à Penne-d'Agenais.

« Cinéma et féminin, regard sur les femmes au cinéma » (de la 6^e à la 3^e)

Au programme de cet itinéraire proposé par le Centre de ressources à l'image 47, la découverte des personnalités féminines clés de l'histoire du cinéma ainsi qu'un décodage des codes de représentativité des genres au sein de cette industrie. Objectif : montrer aux élèves que le cinéma, de par son histoire et les hommes et les femmes qui la composent, est représentatif de son époque. Entre absence des femmes dans l'Histoire du cinéma raconté, faible pourcentage des réalisatrices soutenues pour leur production, mais aussi « male gaze »* et « female gaze »*, que raconte le cinéma sur l'image de la femme et sa place dans la société ?

90 jeunes en 6^e au collège Paul-Froment à sainte-Livrade suivent cet itinéraire.

** On parle de « male gaze » lorsque les personnages féminins sont sexualisés et que la caméra s'attarde, par exemple, sur les formes d'un corps féminin. Les femmes réalisatrices luttent contre ce regard en proposant une autre vision sur le monde et sur leurs personnages : c'est le female gaze.*

« Favoriser l'égalité des genres, stéréotypes et discriminations » (de la 5^e et à la 3^e)

L'égalité entre les filles et les garçons est un principe fondamental inscrit dans le code de l'éducation. À travers cet itinéraire, la Ligue de l'enseignement accompagne l'établissement dans une réflexion sur la différence et l'égalité entre les sexes et les questions de genres. Sensibiliser aux discriminations et aux stéréotypes liés au sexe et au genre en confrontant idées, opinions et émotions.

60 jeunes sont concernés cette année : 30 collégiens en 5^e à Chaumié à Agen et 30 collégiens (de la 6^e à la 3^e) à Germillac à Tonneins.

Mais aussi

Les conseillers départementaux jeunes (CDJ) qui viennent de terminer leur mandat (2022-2024) **ont travaillé** sur le vivre ensemble et plus précisément **sur « la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité fille-garçon »**. Cet axe de travail a donné lieu à des réflexions et des productions écrites ou audiovisuelles visant à sensibiliser leurs pairs

SOYONS VIGILANT·E·S

Action interne à la collectivité



Le Département mène de nombreuses actions à travers la Mission Égalité professionnelle pour libérer la parole de ses agent·e·s. Voici quelques exemples :

- Dès 2021, le Département a lancé la campagne #soyonsvigilant·e·s. Objectif : sensibiliser à l'entraide, à l'écoute, à la libération et au recueil de la parole.
- En 2022, il a mis en place un dispositif d'écoute et de signalement d'actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, ou d'agissements sexistes, au travail. Objectifs : traiter rapidement le signalement, respecter la confidentialité du plaignant et orienter vers les professionnel·le·s compétent·e·s.
- En 2022 et 2023, les cadres de la collectivité et tou·te·s tous les agent·e·s, soit 1 300 personnes, ont bénéficié de formations dispensées par un organisme extérieur (Perfegal). Objectifs : amorcer une réflexion collégiale sur la mixité et le management, faire évoluer les mentalités et les pratiques professionnelles.
- En 2023, une campagne de sensibilisation sur le sexisme a été accompagnée d'un questionnaire anonyme. Objectif : faire un état des lieux de la situation au sein de la collectivité et recueillir des témoignages (certains ont été utilisés pour les vidéos, lire plus haut).
- Un violentomètre a été distribué. Cet outil permet de « mesurer » si une relation est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences.
- Un livret de sensibilisation sur la lutte contre les violences faites aux femmes a également été distribué. Objectifs : sensibiliser les personnes victimes de violences, que ce soit dans le cadre familial ou professionnel, et les informer des aides existantes.
- *Pour 2024 : lire partie « Éduquer - le harcèlement et le sexisme au théâtre et en vidéo » (pages 3 et 4)*

Contact presse :

Matthieu Stievet, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest